

## en chiffres 2018 : UNE CROISSANCE RALENTIE

Les résultats définitifs de l'enquête lourde de rentrée enregistrent de petites variations par rapport au flash publié début octobre. La hausse globale des effectifs (1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés confondus) est inférieure à celle initialement annoncée : elle s'élève à +2 028 élèves. Le 1<sup>er</sup> degré enregistre une baisse de 4 426 élèves alors que le 2<sup>d</sup> degré connaît une croissance de 6 454 élèves, avec notamment une reprise de l'augmentation des effectifs post-bac (+1 148 élèves) équilibrée entre CPGE et BTS. Le collège continue à se développer avec +6 333 élèves inscrits à cette rentrée. Les effectifs du lycée enregistrent une perte de 1 027 élèves, la légère hausse en lycée général (+794) ne compensant pas la baisse en lycée technique (-334) et surtout en lycée professionnel (-1 487 élèves, soit -1,3 % des effectifs du lycée pro). S'agissant des évolutions par académie, celle de Lyon connaît le plus fort développement avec +1 406 élèves, loin devant Bordeaux (+701 élèves), Toulouse (+689), Versailles (+609). *A contrario*, la Bretagne enregistre une perte de 1 185 élèves, suivie de Nancy-Metz (-347) et de Lille (-317).

## en préparation

### LE SCHÉMA D'EMPLOIS POUR LA RENTRÉE 2019

La préparation de la rentrée 2019 s'est faite dans le contexte de légère progression des effectifs et des exigences de la loi de finances 2019, imposant un retrait de 550 emplois compensés par une dotation en heures supplémentaires de 347 ETP (Équivalents temps plein). Un consensus sur le schéma d'emplois s'est dégagé début janvier entre les secrétaires généraux de Caec. Il a été accepté par la Commission permanente et présenté au ministre de l'Éducation nationale qui l'a validé le 21 janvier dernier, avec quelques modifications. Parmi les orientations retenues : la perte du potentiel d'enseignement (203 ETP) sera gérée par un resserrement de la dotation horaire des lycées généraux conséquemment à la mise en œuvre de la réforme du lycée. Un redéploiement interacadémique retirera 200 ETP aux

académies excédentaires (Rennes, Lille, Nancy-Metz, Clermont-Ferrand, Caen, Amiens, Guadeloupe, Martinique) pour doter de 100 ETP les académies les plus déficitaires (Aix-Marseille, Bordeaux, Nantes, Lyon, Montpellier, Paris, Créteil, Versailles, La Réunion) et de 100 autres ETP le nouveau plan national en faveur des réussites. Quant aux 347 ETP en heures supplémentaires (HS), ils sont répartis de deux manières : 117 ETP aux académies dont le schéma d'emploi est au final positif (celles-ci reçoivent 75 % de leur dotation en HS) ; les 230 restants étant attribués aux académies ayant eu, en 2017, un taux de consommation de HS inférieur à la moyenne nationale, accompagné d'un retrait équivalent d'emplois en postes (Rennes, Nantes, Bordeaux, Caen, Lyon, Poitiers et Toulouse).

## en baisse

### GRÈVE ADMINISTRATIVE AU CNEAP

Le schéma d'emplois 2019 pour l'enseignement agricole (public+privé) prévoit une réduction globale de 50 emplois. Le ministère de l'Agriculture a arbitré que les fédérations du « privé temps plein » – Cneap et Unrep (Union nationale rurale d'éducation et de promotion) – supporteront 60 % de cette coupe budgétaire en 2019, puis 42 % en moyenne des baisses à venir jusqu'en 2022. Cette proposition est vivement contestée par le Cneap qui représente 37 % des effectifs enseignants. « Elle revient à nier le déficit de moyens que nous subissons depuis vingt ans (avec un taux de couverture des besoins de 92 %, ndlr) », souligne Philippe Poussin, le secrétaire général du Cneap. Autre point de blocage : les établissements du réseau attendent toujours l'autorisation ministérielle d'un droit au redéploiement, alors qu'ils ont été contraints à la fermeture de 50 classes en 10 ans. À l'appel du conseil d'administration de l'organisation, « n'acceptant plus que l'État ne reconnaisse pas le Cneap comme un partenaire loyal », une grève administrative est lancée dans les établissements visant à ralentir le mouvement de l'emploi.

## En retard

### IMPASSE SUR LES VALEURS CADASTRALES

L'enseignement catholique reste en attente de la confirmation par l'administration de Bercy de l'accord intervenu en octobre 2018 après de nombreux échanges visant à clarifier la classification des surfaces entre les différentes catégories d'imposition. « *Le retard de l'administration de Bercy va nécessiter une nouvelle démarche politique du Sgec au plus haut niveau de l'État* », annonce Yann Diraison.

## en cours

### LE RGPD EN ACTES

Entré en vigueur en mai 2018, le RGPD (Règlement général sur la protection des données) édicte de nouvelles règles de sécurité en matière de protection des données personnelles. Le chantier de sa mise en œuvre se poursuit au sein de l'enseignement catholique.

« *Après avoir sécurisé le niveau national via une expertise des conditions de collecte et de conservation des données personnelles des élèves et enseignants au sein du système d'information Gabriel, le travail actuel vise à la rédaction d'une note à destination des chefs d'établissement sur les règles à appliquer ainsi que les informations à diffuser auprès des enseignants, personnels et parents d'élèves d'ici la fin mars* », précise Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique.

Pour rappel, la nouvelle réglementation n'oblige plus à une déclaration préalable auprès de la Cnil lors de la mise en œuvre d'un traitement informatique des données personnelles mais rend responsable la personne qui le met en œuvre. Cette responsabilité comprend une obligation de confidentialité ainsi qu'une information des personnes concernées.

## en redéploiement

### UNE POLITIQUE PROSPECTIVE PARTAGÉE

Nous avons besoin d'une unification par le sens de ce qui se vit en matière de prospective. Aujourd'hui, nous n'avons pas de vraie politique commune. On doit sortir de cette impasse par une démarche partagée », a fait valoir Pascal Balmand, secrétaire général de l'enseignement catholique. devant les évêques réunis à Lourdes lors de leur assemblée plénière de novembre dernier. Ces derniers lui ont de fait donné leur accord « *pour promouvoir une politique prospective sur l'avenir de l'implantation des établissements catholiques en France* ». D'où son invitation, adressée le 14 novembre dernier aux secrétaires généraux de Caec, à travailler autrement. « *Notre visée est celle d'un maillage cohérent et stable, tant au niveau territorial, qu'en termes d'offre de formation – en particulier au sein de la voie professionnelle. Si on veut une École catholique pour tous, il nous faut veiller à être présents partout* », a souligné Pascal Balmand. La démarche proposée se fonde sur deux modalités. Un calendrier serré

d'abord : si la rentrée 2019 se prépare comme précédemment, les suivantes se feront sur la base de ce travail prospectif dont le lancement s'effectuera dès le mois de mars 2019. Le choix de partir du local et de remonter vers le plus global, ensuite : il s'agit de demander à chaque établissement de construire sa vision prospective à 5 ou 10 ans à partir d'outils (sociologie, démographie), puis d'harmoniser le travail à l'échelle du réseau, du diocèse, de l'académie et enfin du national. « *Le national a un rôle à jouer d'explicitation et de proposition d'orientations* », précise Pascal Balmand. Validées par le Cnec de novembre dernier, ces orientations s'appuient sur trois certitudes : la nécessité d'accélérer le redéploiement ; de miser sur la créativité via des modes d'organisation pédagogique sobres et féconds ; et de privilégier l'option préférentielle pour les pauvres (mixité et École inclusive). En complément, des orientations méthodologiques seront présentées au Cnec de mars et de juillet prochains.

## en refonte

### MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES ACADÉMIES

Alors que le périmètre académique se reconfigure à l'échelle des treize grandes régions, l'enseignement catholique prépare également sa réorganisation territoriale. Concrètement, les Caec et les Crec, qui coexistaient dans la plupart des territoires, travaillent à leur fusion en une instance unique. Concernant la gestion des moyens, le basculement dans les nouveaux périmètres interviendra dès le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour préparer la rentrée 2020 selon les territoires des nouvelles académies. Déjà, la préparation de la rentrée 2019 par les secrétaires généraux de Caec anticipe le changement ultérieur en intégrant une double présentation du schéma

d'emplois selon la configuration territoriale actuelle et celle à venir. Les responsables et membres des différents Caec qui composeront les nouvelles régions sont invités à organiser des sessions de travail partagé tout au long de l'année. « *Ce mouvement d'alignement indispensable à la fois pour l'interlocution et la cohérence de nos politiques avec la gouvernance publique ne doit pas se faire au détriment d'une prise en compte de la nécessaire proximité pour certains dossiers, laissant la possibilité de coordinations à des échelles intermédiaires* », insiste Pierre Marsollier, délégué général de l'enseignement catholique en charge du dossier.

## en partage

### VERS LA SEMAINE DU RÉENCHANTEMENT

Dans le prolongement du séminaire national de Vittel (octobre 2017), des équipes au sein des diocèses et des établissements travaillent à une semaine du Réenchantement qui se tiendra du 4 au 9 février autour de la responsabilité en partage.

« Souvent modeste mais bien réel, il s'agit d'un travail qui cherche la fécondité plus que l'efficacité, l'inscription dans la durée plus que la réalisation d'un temps fort, l'authenticité plus

que l'apparence », observe Jérôme Brunet, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique. La richesse et la diversité des approches à l'œuvre – à partir des affiches et ressources disponibles sur la plateforme [semainedureenchantement.com](http://semainedureenchantement.com), de dispositifs inédits et d'initiatives propres, de temps communs prévus à cette occasion – témoignent déjà de la vitalité de cette semaine, nouvelle étape pour Réenchanter l'École.

## en remplacement

### CHANGEMENTS DANS LES SUPPLÉANCES

Le dialogue avec le ministère de l'Éducation nationale sur les difficultés relatives au recrutement et à la gestion des suppléants a permis l'élaboration de plusieurs mesures visant leur amélioration. S'agissant de la rémunération, les suppléants exerçant dans le 2<sup>d</sup> degré (et qui satisfont aux obligations réglementaires) sont en cours de reclassement dans l'échelle de rémunération des MA1, plus favorable que précédemment. Ce reclassement ne compensera pas totalement la différence de rémunération avec celle des contractuels remplaçants de l'enseignement public mais la réduira d'environ de moitié.

Pour faciliter le recrutement des suppléants, le ministère de l'Éducation nationale demande aux rectorats que les inspecteurs et les recteurs fassent

primer l'accord du chef d'établissement dans la procédure de recrutement d'un néo-suppléant et limitent les refus de ces propositions à des cas avérés d'incompétence.

Par ailleurs, deux expérimentations visant à augmenter le vivier des candidats pour des remplacements de courte durée seront mises en œuvre progressivement : les établissements pourront faire appel aux enseignants récemment retraités et volontaires pour assurer un tel service, ainsi qu'aux enseignants titulaires d'un contrat définitif, en attente d'emploi. Une information complète sera diffusée dès que possible auprès des SAAR (Services d'accueil et d'aide au recrutement), des directeurs diocésains et des organisations professionnelles de chefs d'établissement.

## en prévision

### SÉMINAIRE À L'ECM

Sur le thème « Dialogue et gouvernance : l'altérité une chance », l'École des cadres missionnés (ECM) et le Sgec organisent les 1<sup>er</sup> et 2 avril prochains un séminaire à Montrouge (92). Ouvert aux responsables de l'enseignement catholique, « il vise à développer une posture professionnelle par une réflexion sur le dialogue, en cohérence avec le projet de l'enseignement catholique ». Parmi les intervenants : Béatrice Oiry et Fred Poché, de l'Uco, sœur Véronique Margron, présidente de la Corref, le père Jean-François Chiron, de l'UCLy et Joseph Herveau, du Sgec. Le fil rouge sera assuré par la théologienne sœur Caroline Runacher de la Catho de Lille.

Espace Montalembert, 2 rue Chaintron, Montrouge.

➔ **Inscriptions :**

[c-veret@enseignement-catholique.fr](mailto:c-veret@enseignement-catholique.fr)

### TROPHÉES INISIA

Le coup d'envoi de la troisième édition des Trophées IniSia, réseau des initiatives de solidarité internationale de l'enseignement catholique, a été donné le 14 janvier dernier. Les établissements scolaires ont jusqu'au 22 mars prochain pour déposer leurs dossiers pour ce prix qui vise à valoriser et donner un coup de pouce aux projets de solidarité internationale. Pour cette édition, le réseau IniSia du Sgec s'associe à l'Apel nationale et au CCFD-Terre solidaire.

➔ **Renseignements :** [tropheesinisia@enseignement-catholique.fr](mailto:tropheesinisia@enseignement-catholique.fr)

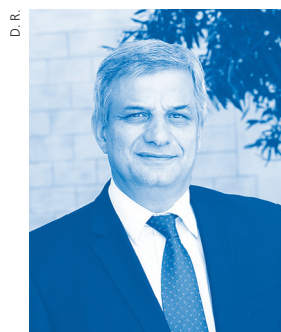
### ÉCOLE DE LA CONFIANCE, UN PROJET DE LOI SUIVI DE PRÈS

Les travaux préparatoires à l'adoption du projet de loi Pour une École de la confiance sont suivis avec attention par le Sgec, dont les représentants ont été reçus par le cabinet du ministre de l'Éducation nationale et par les rapporteurs du projet de loi à l'Assemblée nationale. « L'enseignement catholique est globalement favorable à la philosophie générale du texte, à l'extension de la scolarisation à 3 ans, à l'évaluation des établissements et à la possibilité ouverte d'expérimentations », indique Yann Diraison, adjoint au secrétaire général. Est regrettée en revanche l'absence de référence à l'École du socle commun et à la possibilité de créer de tels établissements. Le Sgec a appelé les parlementaires à modifier la loi en ce sens.

## en interview

### POUR UNE VRAIE SOLIDARITÉ IMMOBILIÈRE

*Benoît Vanachter, délégué général aux services généraux du Sgec, a piloté le groupe de travail sur la solidarité immobilière. Il a permis d'élaborer le texte voté en juin dernier par le Cnec, qui complète les orientations de 2012.*



qu'elles soient comprises et acceptées par tous. Outre cet impératif de transparence accrue, il s'agit d'inscrire ces mécanismes dans les stratégies prospectives territoriales. Le texte précise donc le rôle de chacune des instances de débat et de décision : le Codiec et

#### Pourquoi ce focus sur les mécanismes de solidarité entre établissements ?

Les efforts des acteurs impliqués dans la gestion immobilière ont déjà permis de grands progrès dans la mise en œuvre de la politique définie par le Cnec en 2009 et exposée dans le texte de référence de 2012. La gestion et le financement de l'immobilier se sont améliorés grâce à la mise en place d'un pilotage mutualisant les compétences. Il s'appuie sur une dynamique de regroupement de l'immobilier et de sécurisation des propriétés qui se poursuit au sein des associations immobilières diocésaines et de l'Union Saint-Pierre qui les fédère. Pour autant, l'absence de financement public pour le 1<sup>er</sup> degré et l'ampleur des besoins imposent de rendre la solidarité de réseau des établissements de 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés plus efficiente encore, notamment au service des établissements isolés.

#### Comment gagner en efficacité ?

Dans une grande majorité de diocèses, cette solidarité est possible grâce à une volonté commune basée sur l'explication, la transparence et la concertation. Toutefois, il convient de reclarifier les règles de collecte et d'attribution des fonds afin

sa nouvelle commission d'attribution des fonds, la conférence des tutelles et le Conseil économique aux affaires scolaires. Ce, dans l'esprit des ajustements apportés par les évêques au Statut de l'Enseignement catholique, lors de leur assemblée de novembre 2018. Le texte invite aussi à mieux articuler les mécanismes de solidarité diocésains et congréganistes.

#### Y-a-t-il aussi un effort de professionnalisation à faire ?

En effet, ce nouveau texte préconise d'appuyer les arbitrages sur des indicateurs de l'application Indices et pose la nécessité d'évaluer l'utilisation des fonds. C'est un gage de réussite et de durabilité. Le groupe de travail qui a rédigé ce texte cadre, s'est d'ailleurs adjoint les expertises variées de l'Urcec, de l'Apel, de la Fnogec, du Cneap, de l'Union Saint-Pierre et d'organisations professionnelles de chefs d'établissement (UNETP, Sncel, Synadec et Synadic), ce qui permet à la fois de s'accorder sur une visée commune et d'élargir le champ des compétences.

**➤ Document Préconisation de l'enseignement catholique pour la mise en œuvre de la solidarité immobilière, à commander dès mars 2019 sur : [ec-boutique.fr](http://ec-boutique.fr)**

## en réseau

### UGSEL : DES RELAIS DE TERRAIN

L'Ugsel met en place depuis 2016 un réseau de coordinateurs territoriaux présents dans sept grandes régions (Antilles-Guyane et Occitanie pour les plus récentes). Ces professionnels (enseignants d'EPS ou professeurs des écoles), salariés à mi-temps de l'Ugsel effectuent « des missions de formation et d'animation institutionnelle, en complément des directeurs territoriaux chargés du développement de l'animation sportive », indique Cédric Guilleman, le nouveau secrétaire général de l'Ugsel. Leur mission revêt trois axes. Le premier : aider à la mise en œuvre de la structuration du territoire. Deuxième axe : aider au développement des projets de prévention et d'éducation à la santé dans les établissements : 1700 enseignants et animateurs formés aux 1<sup>ers</sup> secours, 51 000 collégiens diplômés PSC 1 (Certificat de prévention et secours civiques niveau 1) chaque année et 60 animateurs formés en prévention des comportements à risque. Dernier axe : aider au développement des projets d'animation institutionnelle, dans le 2<sup>d</sup> degré notamment. « Nous ne sommes pas implantés partout. Un vrai travail de mise en visibilité du réseau reste à déployer, au sein duquel les coordinateurs ont un rôle clé de facilitateur au plus près du terrain », insiste Philippe Brault, délégué national chargé de l'animation institutionnelle à l'Ugsel.

Commandez dorénavant nos publications (ECA, hors-séries, documents thématiques) sur : [ec-boutique.fr](http://ec-boutique.fr)

RETROUVEZ LA CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
CHAQUE MERCREDI À 12H50  
DANS LES BONNES ONDES DE VINCENT BELOTTI

FM MOBILE INTERNET PODCAST [rcf.fr](http://rcf.fr)

**RCF**  
RADIO  
LA JOIE SE PARTAGE